

« Les bénéficiaires de la solidarité sont toujours suspects de fausses déclarations »

Le gouvernement vient de déclarer la guerre à la fraude aux prestations sociales, à travers un plan qui prévoit entre autres un contrôle renforcé des bénéficiaires, intensifiant davantage les préjugés à l'égard des plus pauvres. Le sociologue et politiste Vincent Dubois, spécialiste de la protection sociale, considère que l'État, au lieu de lutter contre la fraude fiscale, va exercer une contrainte encore plus forte sur les plus fragiles.

[Faïza Zerouala, Médiapart](#)

31 mai 2023 à 17h38

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement balise le terrain et promet de lutter sans faiblir contre la fraude aux prestations sociales, dont le montant est estimé entre 6,8 et 7,5 milliards d'euros par an selon Bercy et [un rapport récent de la Cour des comptes](#). Mais dans le détail, 2,8 milliards d'euros correspondent à la fraude aux caisses des allocations familiales, 200 millions aux prestations retraite et le reste, 4,5 milliards, de fraude à l'assurance-maladie.

Mais les trois quarts de cette fraude incombent aux entreprises et aux professionnel·les de santé. Alors même que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont les plus contrôlés et que 34 % de ses potentiels allocataires ne le perçoivent pas, par méconnaissance ou faute d'avoir engagé les démarches nécessaires.



Le gouvernement prévoit un contrôle renforcé des bénéficiaires des prestations sociales. © Photo Philippe Huguen / AFP

Vincent Dubois est sociologue et professeur à l'Institut d'études politiques de Strasbourg. Il a étudié le contrôle des allocataires de prestations sociales dans un travail au long cours depuis le début des années 2000, puis en pointillé jusqu'à 2017. De cela, il a tiré [un livre](#) : *Contrôler les assistés. Genèse et usage d'un mot d'ordre* (éditions Raisons d'agir) paru en 2021. Pour lui, le gouvernement établit une fausse égalité entre fraude sociale et fraude fiscale mais mobilise en réalité davantage de moyens coercitifs pour lutter contre la première. Les plus

précaires subissent le plus de contrôles et les mesures annoncées en ce sens par Gabriel Attal dans une interview [au Parisien](#) vont accroître le mécanisme. Le versement des aides à la source, pour lutter contre le non-recours, va entraîner un nouvel effet pervers, pronostique le sociologue. Les outils conçus pour verser les prestations non réclamées vont aussi servir à exercer davantage de contrôles. Entretien.

Mediapart : Le ministre des comptes publics Gabriel Attal a déclaré qu'« il faut agir, car la fraude sociale comme la fraude fiscale est une forme d'impôt caché sur les Français qui travaillent ». Que penser de cette affirmation qui met sur le même plan « fraude sociale » et « fraude fiscale » ?

Vincent Dubois : C'est un équilibre de façade, car on n'est pas du tout dans les mêmes ordres de grandeur en termes de coût pour les finances publiques, puisque les évaluations, au demeurant complexes, montrent qu'il y a en gros un écart au moins de 1 à 40 entre le coût évalué de la fraude aux prestations sociales et le coût de la fraude fiscale. La fraude estimée aux prestations sociales est de l'ordre de 2,5 milliards d'euros par an, alors qu'on la chiffre à entre 80 et 100 milliards pour la fraude fiscale.

Or, en matière de discours politiques et d'investissements, qu'ils soient juridiques, bureaucratiques ou technologiques, la priorité va à la fraude aux prestations. Depuis le milieu des années 1990, il y a toujours plus de lutte contre la fraude sociale et quasiment toujours moins de lutte contre la fraude fiscale, en dehors de quelques déclarations d'intentions lors de [l'affaire Cahuzac](#) ou les [Panama Papers](#). Il faut toutefois mentionner la loi de fin 2018, qui a conduit à recruter davantage d'inspecteurs des impôts et à doter l'administration fiscale de pouvoirs supplémentaires en matière de lutte contre la fraude fiscale.

« Les bénéficiaires de ce type d'allocations sont devenus les repoussoirs nécessaires permettant de faire valoir la nécessité du travail, la valeur travail. »

Mais cela n'empêche pas, surtout depuis les années Sarkozy, qu'il y ait une surenchère dans des mesures à la fois stigmatisantes et coercitives à l'égard des populations les plus précaires, les pauvres, les chômeurs et souvent derrière les immigrés.

Justement, les allocataires qui perçoivent les prestations sociales, selon les chiffres qui ont été donnés, sont seulement responsables d'un quart de la fraude sociale, ce qui correspond à 4 milliards d'euros par an. Pourquoi une telle focalisation sur cette « pauvre fraude » ?

Oui, il y a quelque chose qui n'est pas spécifique à la France et qui est quasiment une sorte d'invariant anthropologique dans le rapport à l'argent public, qui conduit à une tolérance plus grande à l'égard des manquements à la règle lorsqu'il s'agit de s'acquitter de ses impôts que lorsqu'il s'agit de percevoir des aides de la collectivité.

Dans les deux cas, il s'agit pourtant d'enfreindre des règles, mais il y a toujours plus de mansuétude à l'égard de ceux qui paient moins qu'ils ne devraient, par rapport à ceux qui touchent davantage que ce à quoi ils ont droit. Cette opposition est ancienne, mais est exacerbée dans un contexte néolibéral où l'on délégitime l'impôt censé brider l'esprit d'entreprise et qu'on stigmatise les aides sociales parce qu'elles sont censées dissuader de travailler.

Vous avez consacré tout un livre à la question et vous avez montré que les contrôles sont déjà très poussés et très intrusifs pour les allocataires du RSA. Gabriel Attal a dit qu'il voulait cibler plusieurs secteurs et durcir les conditions

de perception des prestations sociales. Est-ce qu'il y a besoin de contrôles renforcés et, surtout, cela ne va-t-il pas contribuer à fragiliser les plus en difficulté ?

En effet, le revenu de solidarité active est de très loin le plus contrôlé par les CAF, et ce par les formes les plus intrusives du contrôle que sont les enquêtes à domicile. À ce sur-contrôle s'ajoute le contrôle réalisé par les conseils départementaux, qui financent le RSA. Donc, les bénéficiaires du RSA sont doublement sur-contrôlés au nom de la lutte contre la fraude. S'y ajoute encore une troisième couche, qui va se développer avec la nouvelle réforme et l'exigence de contrepartie sous forme de travail.

Tout cela est largement lié à des raisons très politiques. Il y a toujours une suspicion *a priori* à l'égard de ceux que, dans le vocabulaire classique de l'histoire de la protection sociale, l'on appelle les « pauvres valides ». C'est-à-dire qu'il y a toujours l'idée que des gens qui pourraient travailler, qui pourraient subvenir à leurs besoins, mais qui ne s'assument pas eux-mêmes et qui bénéficient de la solidarité collective sont toujours plus ou moins suspects d'être fainéants, de travailler à côté de façon non déclarée et puis de bénéficier de ces allocations, de faire des fausses déclarations pour percevoir davantage d'allocations, etc. Là encore, ce sont des choses très anciennes qui ont été réactivées dans l'alliance contemporaine du néopaternalisme et du néolibéralisme.

Tout particulièrement à partir de la période Sarkozy, les bénéficiaires de ce type d'allocations sont devenus les repoussoirs nécessaires permettant de faire valoir la nécessité du travail, la valeur travail. Ce grand slogan de l'ère Sarkozy est aujourd'hui largement repris par Emmanuel Macron et ses ministres.

Surtout que les chiffres racontent une autre réalité. La CAF, en 2021, avait dit avoir réalisé 4 millions de contrôles sur 13,6 millions d'allocataires. Et seulement 1 % de cas de fraude avaient été détectés. On voit bien que la fraude reste quand même marginale...

Dans le cas de la lutte contre la fraude aux prestations sociales, on considère qu'il ne faut pas s'arrêter tant qu'on n'arrive pas à une fraude zéro, ce qui est totalement illusoire. C'est un moteur de cette surenchère permanente, dans toujours plus de contrôles, toujours plus intrusifs. Comme le disent un certain nombre d'analystes critiques du *benchmarking* ou de techniques néomanagériales, c'est une course sans ligne d'arrivée.

On va toujours plus loin avec la volonté annoncée il y a quelques semaines d'utiliser les numéros de vol des passagers pour assurer une traçabilité des voyages des bénéficiaires d'aide sociale, visant là aussi explicitement les résidents étrangers ou ayant des origines étrangères et retournant dans leur pays de temps en temps. En matière de retraite, on n'imaginerait pas empêcher les Français du régime général de s'installer où ils veulent, ils sont parfois même encouragés à aller ailleurs, comme au Portugal où ils sont défiscalisés pendant six mois. Il y a un privilège qui est de fait accordé à ceux qui sont déjà privilégiés, qui ont les moyens de s'expatrier, et, au contraire, une contrainte forte à l'égard de ceux qui n'en ont pas les moyens, et qui n'ont pas la bonne nationalité.

Par ailleurs, cette fraude aux prestations sociales est bien inférieure aux allocations non demandées. Par exemple, il y a 34 % de personnes normalement bénéficiaires du RSA qui ne le réclament pas. Pourquoi met-on moins d'allant pour lutter contre cela ?

C'est là aussi quelque chose qui est assez constant. J'avais été frappé de voir dans mes premiers travaux sur la lutte contre la fraude aux prestations sociales que les modèles algorithmiques

qui étaient destinés à identifier des cas de fraude prenaient aussi dans leur filet, et en proportion non négligeable, des cas de non-recours. Alors de fait, ces modèles algorithmiques peuvent tout à fait être mobilisés de la même manière pour lutter contre le non-recours que pour lutter contre la fraude sociale ou les autres erreurs. Or, jusqu'à présent, ça n'a pas été véritablement le cas. Cela commence tout juste.

Il y a bien quelques petites inflexions mais de façon quand même souvent contradictoire. Par exemple, comme le montre Clara Deville [dans un livre](#) qui paraît ces jours-ci, la lutte contre le non-recours a utilisé de façon centrale, à partir des années 2010, l'instrument de la dématérialisation des procédures administratives.

Or il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour savoir qu'en lieu et place de favoriser l'accès au droit, la dématérialisation, dans de nombreux cas, le rend plus compliqué, tout particulièrement pour les populations précaires, ou étrangères, et au contraire de le limiter renforce dans ce cas le non-recours.

Quant au projet Macron de distribution automatique des aides, de prime abord, c'est la panacée puisqu'en disposant de toutes les informations on donne directement les aides sans que les personnes aient besoin de les demander. Dit comme ça, cela apparaît comme une solution un peu miraculeuse, sauf que cette automaticité se fait au prix d'une transparence totale et généralisée de l'ensemble des informations que les individus doivent produire.

Et c'est autant, finalement, de façon assez explicite, un moyen de renforcer le contrôle que de favoriser le paiement des droits aux personnes qui, effectivement, y sont éligibles. C'est une sorte de paradoxe. On lance quelque chose au nom de la lutte contre le non-recours qui, de fait, risque bien de constituer un moyen additionnel de contrôle.

[Faïza Zerouala](#)

Boîte noire

L'entretien a été relu par Vincent Dubois.